



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

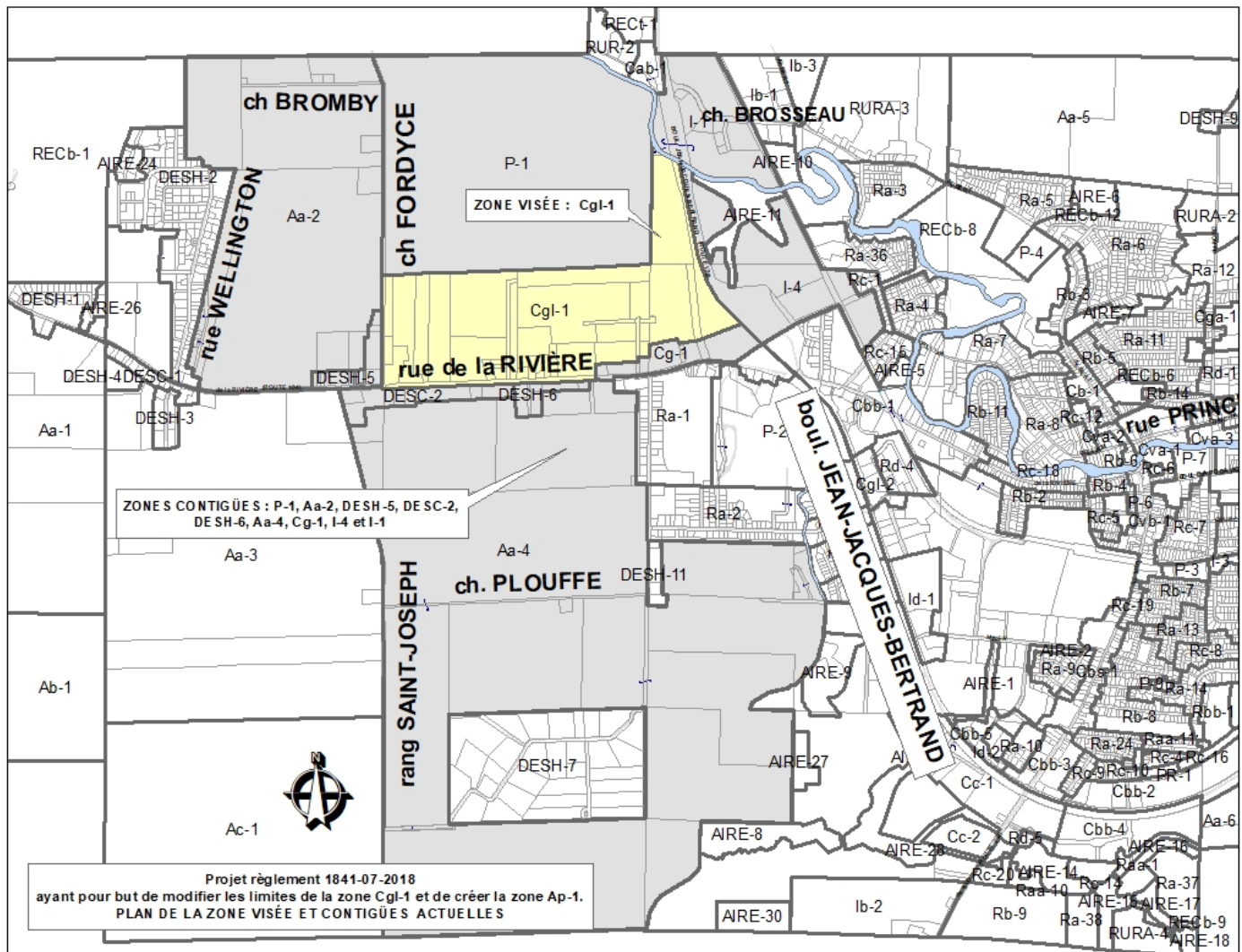
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-07-2018**

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement intitulé **Règlement numéro 1841-07-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone Cgl-1 du plan de zonage et de créer la zone Ap-1 pour assurer la concordance au plan d'urbanisme tel que modifié par le Règlement numéro 1840-03-2018.**

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) D'assurer la concordance à la modification du plan d'urbanisme (R.1840-03-2018);
- 2) De modifier les limites de zone du plan de zonage;
- 3) De modifier la zone commerciale / industrielle Cgl-1 et de créer la zone agricole Ap-1;
- 4) De modifier la grille des spécifications des constructions et des usages permis par zone selon le plan proposé;
- 5) De modifier la grille des normes d'implantation et d'aménagement par zone selon le plan proposé;

Les zones concernées par les points 1) à 5) sont constituées de la zone Cgl-1 et des zones contiguës P-1, Aa-2, DESH-5, DESC-2, DESH-6, Aa-4, Cg-1, I-4 et I-1, lesquelles sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 1^{er} mai 2018 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 23 avril 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA